

---

## Éditorial

*Pour ce numéro spécial de votre revue, nous nous sommes associés au professeur Jean-Pierre Collin qui a fait un travail remarquable afin de traiter d'un sujet aucunement banal, soit la réforme municipale actuelle concernée par le renforcement des agglomérations urbaines du Québec. Il s'agit de l'une des plus importantes réformes territoriales depuis la mise en place du régime municipal au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon notre lecture, elle aura de multiples conséquences à l'enseigne de cinq rubriques.*

*D'abord au niveau de l'identité collective, puisque la réforme élimine d'anciennes territorialités pour en offrir de nouvelles à l'échelle supramunicipale. Plusieurs replis locaux souvent statiques, associés à « l'esprit de clocher », seront en principe éliminés pour le bénéfice d'une coopération plus active à l'échelle des agglomérations. En conséquence, les règles du jeu démocratique seront considérablement transformées, risquant alors d'éloigner les administrateurs des administrés.*

*Ces nouveaux découpages territoriaux pour l'administration municipale doivent aussi permettre de mieux confronter les enjeux de l'équilibre spatial. Nous pensons notamment à l'étalement urbain en très faible densité et à la désertification de certaines zones centrales. Ce sont des inefficacités spatiales particulièrement onéreuses pour les municipalités québécoises en croissance limitée sous l'angle démographique et économique alors*

*que les coûts des services publics croissent généralement plus rapidement que l'inflation globale.*

*Dans cet esprit d'équilibre, les nouveaux découpages de gestion publique locale offrent désormais une assise socialement plus juste pour lever l'impôt foncier qui est à la base de la fiscalité municipale. Cet enjeu fiscal s'avère central parmi les finalités de la réforme actuelle. Il éliminera en effet une bonne partie des « paradis fiscaux municipaux » qui permettaient à de nombreux citoyens de bénéficier largement de leur localisation en milieu urbain sans payer leur juste quote-part des coûts. Cette mesure attendue depuis très longtemps au Québec ne règle par le problème fondamental de la trop faible fiscalité municipale, mais il améliore considérablement son assise.*

*La réforme municipale actuelle oblige en outre une réorganisation importante des diverses structures de gestion dans le domaine public local. Les nouvelles municipalités fusionnées deviennent alors un puissant partenaire. Les conséquences de cette nouvelle répartition du pouvoir local s'inscrivent dans un contexte institutionnel complexe, en évolution constante. Il est à espérer que la bonne volonté de collaboration ne sera pas affaiblie par l'attrait de la hiérarchie et de l'hégémonie qui s'avèrent généralement stériles en matière de cohérence globale dans la gestion territoriale.*

Cette évolution du domaine public local s'inscrit dans le désir d'assurer le renforcement des agglomérations urbaines afin que celles-ci jouent leur rôle de « pôle de développement » d'une manière optimale dans la structure québécoise de peuplement. Il s'agit là du cinquième grand enjeu qu'il ne faut pas négliger, non seulement pour l'ensemble de l'espace québécois mais aussi à l'échelle de chaque région. Car si le développement social, culturel et économique est au rendez-vous dans les nouvelles agglomérations urbaines, les autres enjeux

soulevés n'en deviendront que plus faciles à relever par les autorités publiques.

Ainsi, la réforme municipale en cours s'avère très importante pour le Québec. C'est pourquoi nous avons cru important d'offrir aux lecteurs de la revue *Organisations et territoires* un tour d'horizon le plus complet possible des multiples facettes qui concernent cette réorganisation du monde municipal, notamment les innovations institutionnelles qu'elle interpelle.

Bonne lecture.

*Paul Prévost*

Université de Sherbrooke

*Marc-Urbain Proulx*

Université du Québec à Chicoutimi

